



Règlement intérieur Concours « DICRIM Jeunes »

Article 1 : Contexte

Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) est une communauté d'agglomération composée de 25 communes, située au carrefour des départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce territoire, qui compte 63 462 habitants (INSEE 2021), s'étend sur un espace vaste et contrasté, entre plaines, plateaux, vallées et massifs montagneux, représentatif des paysages du sud du Massif alpin.

En raison de ses caractéristiques géographiques et environnementales, le territoire de la DLVAgglo est particulièrement exposé à plusieurs risques naturels majeurs, notamment les inondations, les incendies de forêt, les mouvements de terrain et les épisodes de sécheresse. Cette vulnérabilité est renforcée par les effets du changement climatique, qui accentuent la fréquence et l'intensité de certains aléas.

Face à ces enjeux, la DLVAgglo s'est engagée dans une démarche ambitieuse et structurée à travers le projet de **Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN)**. Ce projet traduit la volonté de l'intercommunalité de dépasser une gestion ponctuelle et sectorielle des risques pour mettre en œuvre une approche globale, coordonnée et adaptée aux spécificités locales. Il vise à renforcer la résilience du territoire, à améliorer la connaissance des risques, à structurer l'organisation intercommunale de gestion de crise et à développer une culture du risque partagée.

Le projet GIRN repose notamment sur trois grandes orientations :

1. le diagnostic de la maîtrise du risque, à travers l'amélioration de la connaissance des aléas et la consolidation des données cartographiques ;
2. l'organisation intercommunale de la gestion de crise, notamment par la mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et d'un réseau intercommunal de gestion de crise ;

3. la sensibilisation et l'éducation à la culture du risque, en associant les élus, les habitants et en particulier les jeunes à des actions pédagogiques, préventives et participatives.

C'est dans ce cadre d'actions locales que s'inscrit le concours **DICRIM Jeunes**, proposé par la DLVAgglo. Cette action pédagogique et ludique est mise en œuvre avec l'appui de l'IFFO-RME, titulaire du marché correspondant. Elle vise à sensibiliser les jeunes publics aux risques majeurs présents sur leur commune, à leur faire connaître les comportements à adopter en cas de crise et à les rendre acteurs de la prévention.

Et plus largement, à l'échelle nationale, ce concours « DICRIM Jeunes » s'inscrit dans le cadre :

- De la Loi de modernisation de la sécurité civile (13/08/2004) renforcée par la loi du 25/11/2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile : « le citoyen, acteur de sa propre sécurité ».
- De l'article L. 312-13-1 du code de l'éducation. 10 oct. 2024, « Tout élève bénéficie, dans le cadre de la scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes de premiers secours ».

Article 2 : Objet

L'objet de ce concours est de concevoir avec ses élèves et son groupe de jeunes un document d'information synthétique et attractif sur les risques et les conduites à tenir en cas de crise. Le travail s'appuiera sur le DICRIM de la ville, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, document officiel élaboré par chaque commune soumise à un ou plusieurs risques majeurs, est un outil de base de l'information préventive des populations. Il vise à renseigner tout citoyen sur les risques majeurs auxquels sa commune est exposée, sur les mesures de prévention et protection mise en place et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événement.

Participer à ce concours contribue à la sensibilisation des jeunes à la prévention des risques majeurs, à la diminution de leur vulnérabilité et à leur capacité de résilience post événement. Par ailleurs, il rend les élèves/enfants acteurs des messages clefs à transmettre aux autres élèves et plus largement aux adultes de l'établissement ou de la collectivité.

La forme du document peut-être une plaquette, une affiche ou un livret.

Article 3 : Organismes du concours

DLVAgglo, soutenue par des financements européens et régionaux, organise le concours **Durance, Luberon, Verdon : "Et si on parlait des risques majeurs sur ma commune ?"**, intitulé **DICRIM Jeunes**, dans le cadre du projet de **Gestion**

Intégrée des Risques Naturels (GIRN) sur le territoire de la Durance Luberon Verdon Agglomération.

Ce concours s'inscrit dans le cadre du lot 6 du marché relatif à l'organisation d'un concours pédagogique annuel à destination des publics scolaire, périscolaire et extrascolaire du territoire, visant à sensibiliser les jeunes à la culture du risque.

La mise en œuvre du concours est assurée avec l'appui technique et pédagogique de l'IFFO-RME, titulaire du marché concerné.

Article 4 : Participants et communes concernés

Ce concours est ouvert aux enseignants/encadrants d'enfants de 8 à 10 ans (CM1-CM2) du territoire de DLVAgglo. Il est uniquement ouvert aux écoles, périscolaire et centres de loisirs du territoire, au conseil municipal ou départemental des jeunes à travers la collectivité.

Article 5 : Modalité du concours

5-1. Objectifs pédagogiques du projet

La thématique retenue sur ce concours portant sur les risques majeurs s'adapte pleinement au programme scolaire du cycle 3 et à ce titre, peut être considéré comme un cas pratique. Grâce à ce concours vous pourrez travailler transversalement sur différentes disciplines enseignées.

La réalisation d'un document simplifié du DICRIM de la commune concernée vise à :

- Participer à l'éducation à l'environnement, au développement durable et aux risques majeurs.
- Développer l'esprit critique, savoir mettre en évidence les problématiques et savoir rechercher les solutions au travers de démarches d'investigations.
- Permettre à l'enfant de devenir un citoyen informé et conscient de l'environnement qui l'entoure.
- Participer à la prise de conscience individuelle et collective face aux risques majeurs et aux situations de crise.
- S'impliquer dans un projet concret permettant une mobilisation active, les échanges et la co-construction.

5-2. Contenu et forme des contributions attendues

Le « DICRIM jeunes » produit dans le cadre du concours doit être une adaptation synthétique du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune qui cible davantage les enfants et les adolescents. L'objectif est d'expliquer les risques de la commune et les bons comportements à adopter avec un langage simple, visuel, attractif et pédagogique.

Il pourra se présenter sous la forme d'une affiche, d'une plaquette ou d'un petit livret de quelques pages, de taille A4 ou inférieure au A4, de formats variés (format carré, à l'italienne, d'une brochure pliée...). Afin de rendre le document didactique des photos et/ou images, schémas, dessins pourront illustrer utilement les risques, les mesures prises, les travaux réalisés

Les réalisations intégreront :

Obligatoirement :

- Au moins un des risques traités devra être de type naturel.
- Personnalisation du document avec inclusion d'un slogan et d'un visuel en couverture.
- Inclusion des logos des organisateurs, des co-financeurs et de la commune.
- Une attestation de droits à l'image dans le cas où une personne figurerait sur une image.

L'un ou plusieurs des points suivants :

- Court rappel du contexte réglementaire de l'informations préventive sur les risques majeurs.
- Court rappel des enjeux de l'information préventive sur le territoire de la DLVAgglo.
- Définition des risques majeurs.
- Identification des risques majeurs répertoriés sur la commune.
- Identification des moyens d'alerte.
- Consignes individuelles et collectives de sécurité en cas d'évènement en précisant les consignes spécifiques à chaque risque y compris à l'école (PPMS, PIM'S).

Conseils :

- les textes doivent être clairs et concis,
- les images d'illustration (cartes, photos, images, illustrations, pictogrammes) doivent apporter une information précise en un coup d'œil
- la charte graphique et les polices de caractère doivent privilégier la lisibilité.
- Attention à ce qu'il ne soit pas trop dense : détailler les risques les plus importants.

Article 6 : Inscription et délais

Le concours est ouvert aux enseignants/encadrants d'enfants de 8 à 10 ans (CM1-CM2) du territoire de DLVAgglo qui souhaitent travailler avec une classe ou un groupe.

Contact et inscription jusqu'au **15 octobre 2026** à l'adresse suivante :

- IFFO-RME Maud BOURNET, maud.bournet@iffo-rme.fr
- DLVAgglo, Fatoumata ABDOURAHMAN, securitecivile@dlva.fr

Envoi des réalisations avant le 12 novembre 2026 par courrier à l'adresse suivante :

Fatoumata ABDOURAHMAN, service sécurité civile, DLVAgglo, 16 Pl. de l'Hôtel de ville, 04100 Manosque.

Présentation en visioconférence des réalisations aux membres du jury la semaine du 16 novembre 2026. Le jury délibérera à l'issue sans appel de ses décisions. Chaque établissement/structure/collectivité inscrit sera officiellement informé du résultat. Les classes lauréates seront invitées à la cérémonie de remise des prix.

La cérémonie de remise des prix est prévue le 25 novembre 2026 sur une commune de DLVAgglo. Elle se clôturera par un rafraichissement offert à tous les lauréats.

L'invitation sera communiquée aux lauréats en temps utiles.

Les déplacements nécessaires pour les lauréats afin de se rendre à la cérémonie de remise des prix sont, comme pour tout autre projet scolaire, organisés sous la responsabilité de l'établissement. Leur prise en charge financière pourra, le cas échéant, être assurée par l'établissement ou faire l'objet de dispositions particulières précisées ultérieurement par l'organisateur.

Article 7 : Accompagnement des classes/groupes participants par l'IFFO-RME

L'IFFO-RME propose un accompagnement aux groupes participants pour répondre aux questions pédagogiques et méthodologiques :

- Organisation d'une courte réunion en visioconférence de lancement du projet avec les participants.
- Soutien à la mise en œuvre du projet en tant que de besoin (entretien téléphonique, mail, visioconférence).
- Aide à l'identification des documents de références :
 - DICRIM de la commune, consultable dans les mairies des communes concernées.

- DICRIM intercommunal
- Dossier départemental des risques naturels majeurs des Alpes de Hautes Provence (DDRM).
- Règlement du concours.
- Exemples de DICRIM jeunes :
 - Ville de Biot
<https://www.biot.fr/media-file/1407/dicrim-jeunes.pdf>
 - Ville de Nice
https://www.nice.fr/uploads/media/default/0001/02/DICRIM_JEUNES.pdf
- Accompagnement à l'obtention du « Le Bouclier de la Résilience », distinction remise par l'association IFFO-RME qui récompense l'action menée par les établissements scolaires dans le domaine de la culture du risque en lien avec les activités conduites pour ce concours.

Article 8 : Le jury et critères d'évaluation

Composition :

Le jury sera composé de représentants et membres de DLVAgglo (agent et élu), de l'IFFO-RME, de l'Education Nationale, de la DREAL PACA, de la DDT04 et d'autres impliqués dans les problématiques liées aux risques majeurs (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,...).

Critères de jugement

Lors de la présentation des DICRIM Jeunes, le jury apportera une attention particulière sur :

- Le contenu du DICRIM Jeunes (structure, texte et illustrations, document simplifié, clair et synthétique comportant les éléments clefs du DICRIM)
- Les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs (objectifs préalablement et clairement définis, motivation de mise à exécution du projet, résultats obtenus)
- La présentation du projet au jury en distanciel la première semaine de juin.
- Le respect des articles 5 et 6 du règlement intérieur

Article 9 : Les récompenses

Les trois premiers prix recevront : Un trophée pour les 3 premiers prix : un sac IFFO-RME par élève contenant un Gafforisk Risques Majeurs, une brochure les bons réflexes DLVAgglo et une plaquette GIRN.

- Premier prix : animation - Centre d'astronomie Saint Michel l'observatoire
- Deuxième prix : visite caserne des pompiers, cahier activités RT IFFO-RME

- Troisième prix : cahier activités RT IFFO-RME

Le règlement du présent concours est disponible à :

DLVAgglo, Hôtel d'agglomération, 16 Pl. de l'Hôtel de ville, 04100 Manosque.

<https://www.dlva.fr/>

Pour tous renseignements complémentaires :

DLVAgglo, Fatoumata ABDOURAHMAN securitecivile@dlva.fr

IFFO-RME, Maud BOURNET maud.bournet@iffo-rme.fr

<https://www.iffo-rme.fr/>